



## PRÉFET DE LA LOIRE

**Cabinet du préfet**  
Direction des sécurités  
Service Interministériel de Défense et de  
Protection Civile

### ARRÊTÉ N°230/ 2020

#### **portant abrogation des arrêtés portant dérogations à la restriction d'accès aux marchés communaux**

#### LE PRÉFET DE LA LOIRE

VU le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-17 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 mars 2016 nommant Monsieur Evence RICHARD préfet de la Loire ;

VU le décret du 18 octobre 2019 portant nomination de Mme Céline PLATEL, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Loire ;

VU la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé en date du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du covid-19;

VU le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire;

VU le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire;

VU la situation d'urgence ;

VU l'annonce du plan de déconfinement du Premier Ministre du 7 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, le Premier ministre a, au III de l'article 8 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 pris sur le fondement des dispositions de l'article L. 3131-15 du code de la santé publique, interdit la tenue des marchés, couverts ou non et qu'elle qu'en soit l'objet; que toutefois, par les mêmes dispositions, le Premier ministre a habilité le représentant de l'État dans le département après avis du maire, à accorder une autorisation d'ouverture de certains marchés alimentaires ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de cette disposition, j'ai pris plusieurs arrêtés autorisant à titre dérogatoire, durant la période d'état d'urgence sanitaire, et sous certaines conditions la tenue de marchés alimentaires, dont la liste figure en annexe.

**CONSIDÉRANT** le plan progressif de déconfinement annoncé par le Premier Ministre le 7 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 26 du décret n°2020-545 du 11 mai 2020 a abrogé le décret n°2020-293 du 23 mars 2020, à l'exception de son article 5-1 et, en tant qu'il y renvoie, des II et IV de son article 5.

**CONSIDÉRANT** ainsi que les marchés, couverts ou non, sont à nouveau autorisés sur le territoire national, l'article 7 III du décret du 11 mai 2020 autorisant toutefois le préfet de département à interdire, après avis du maire, l'ouverture de ces marchés si les conditions de leur organisation ainsi que les contrôles mis en place ne sont pas de nature à garantir le respect des mesures d'hygiène et de sécurité sanitaire.

**CONSIDÉRANT** la situation d'urgence ;

Sur proposition de la Directrice Cabinet ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les arrêtés portant dérogation à la restriction de l'accès aux marchés communaux du département de la Loire dont la liste se trouve en annexe sont abrogés ;

### **Article 2**

Une copie du présent arrêté est adressée au procureur de la République territorialement compétent.

### **Article 3**

La Sous-Préfète directrice de cabinet, les Sous-Préfets des arrondissements de Saint-Etienne, de Montbrison et de Roanne, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Commandant du groupement de gendarmerie départementale, et les maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des administratifs de la préfecture de la Loire, affiché dans la mairie et au procureur de la république territorialement compétent.

#### Article 4

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Préfet de la Loire, d'un recours hiérarchique à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon.

A Saint-Étienne, le 11 mai 2020

Le Préfet  
  
Evence RICHARD

#### Annexe : liste des arrêtés portant dérogation à la restriction d'accès aux marchés communaux

- 1 - **Commune de Fontanes** : arrêté n°160/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 2 - **Commune de Saint Romain-les-Atheux** : arrêté n°168/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 3 - **Commune de Cordelle** : arrêté n°159/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 4 - **Commune de Jarnosse** : arrêté n°162/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 5 - **Commune de Néronde** : arrêté n°166/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 6 - **Commune de Chalmazel – Jeansagnière** : arrêté n° 157/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020
- 7 - **Commune de Chenereilles** : arrêté n°158/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 8 - **Commune de Grammond** : arrêté n°161/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 9 - **Commune de Leigneux** : arrêté n°163/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 10 - **Commune de Margerie-Chantagret** : arrêté n°164/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 11 - **Commune de Montchal** : arrêté n°164/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 12 - **Commune de Saint Didier Sur Rochechefort** : arrêté n°167/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;

- 13 - Commune de Verrières en Forez** : arrêté n°169/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 14 - Commune de Saint-Chamond** : arrêté n°200/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 15 - Commune d'Andrézieux-Bouthéon** : arrêté n°172/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 16 - Commune de Noirétable** : arrêté n°195/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 17 - Commune de Feurs** : arrêté n°182/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 18 - Commune de Montbrison** : arrêté n°192/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 19 - Commune de Violay** : arrêté n°216/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 20 - Commune d'Unieux** : arrêté n°213/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 21 - Commune de Saint-Genest-Malifaux** : arrêté n°202/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 22 - Commune de Roanne** : arrêté n°196/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 23 - Commune de Pelussin** : arrêté n°218/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 24 - Commune de Bourg Argental** : arrêté n°176/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 25 - Commune de Marlhes** : arrêté n°190/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 26 - Commune de Saint-Germain-Lespinnasse** : arrêté n°204/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 27 - Commune de Chazelle-sur-Lyon** : arrêté n°179/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 28 - Commune de Coutouvre** : arrêté n°181/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 29 - Commune de Saint-Sauveur-en-Rue** : arrêté n°207/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 30 - Commune d'Aveisieux** : arrêté n°173/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 31 - Commune de Saint-Héand** : arrêté n°205/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 32 - Commune de Saint-Just-Saint-Rambert** : arrêté n°206/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 33 - Commune de Saint-Galmier** : arrêté n°65/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 27/03/2020 ;
- 34 - Commune de Panissières** : arrêté n°217/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;

- 35 - Commune de Commelle Vernay** : arrêté n°180/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 36 - Commune de Saint-Martin La Sauveté** : arrêté n°199/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 37 - Commune de Boën** : arrêté n°175/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 38 - Commune de Balbigny** : arrêté n°174/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 39 - Commune de Roche la Molière** : arrêté n°197/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 40 - Commune de Pradine** : arrêté n°221/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 41 - Commune de Buissières** : arrêté n°177/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 42 - Commune de Maclas** : arrêté n°189/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 43 - Commune de Villerest** : arrêté n°215/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 44 - Commune de Veauche** : arrêté n°170/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 18/04/2020 ;
- 45 - Commune de La Talaudière** : arrêté n°186/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 46 - Commune de Renaison** : arrêté n°219/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 47 - Commune du Chambon Feugerolles** : arrêté n°178/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 48 - Commune de Saint Marcel De Félines** : arrêté n°211/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 49 - Commune de Neulise** : arrêté n°194/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 50 - Commune de Montagny** : arrêté n°191/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 51 - Commune de Firminy** : arrêté n°183/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 52 - Commune d'Usson en Forez** : arrêté n°214/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 53 - Commune de La Fouillouse** : arrêté n°184/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 54 - Commune de Saint Paul en Jarez** : arrêté n°212/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 55 - Commune de St Jean Soleymieux** : arrêté n°200/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 56 - Commune de Perreux** : arrêté n°222/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;

- 57 - **Commune l'Etrat** : arrêté n°187/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 58 - **Commune de St Denis/Coise** : arrêté n°208/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 59 - **Commune de St Genest Lerpt** : arrêté n°201/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 60 - **Commune de St Julien Molin Molette** : arrêté n°226/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 29/04/2020 ;
- 61 - **Commune de la Ricamarie** : arrêté n°185/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 62 - **Commune d'Ambierle** : arrêté n°171/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 63 - **Commune de Lorette** : arrêté n°188/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 64 - **Commune de Montrond les Bains** : arrêté n°193/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 65 - **Commune de Sail-sous-Couzan** : arrêté n°198/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 66 - **Commune de Régnny** : arrêté n°220/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 67 - **Commune de Villars** : arrêté n°102/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 16/04/2020 ;
- 68 - **Commune de Saint-Germain-Laval** : arrêté n°203/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 21/04/2020 ;
- 69 - **Commune de Saint Régis du Coin** : arrêté n°224/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 24/04/2020 ;
- 70 - **Commune de Saint-Martin-d'Estréaux** : arrêté n°225/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 24/04/2020 ;
- 71 - **Commune de La Tourette** : arrêté n°223/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 24/04/2020 ;
- 72 - **Commune de Sury le Comtal** : arrêté n°227/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 29/04/2020 ;
- 73 - **Commune de St Just en Chevalet** : arrêté n°228/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 29/04/2020 ;
- 74 - **Commune de St Symphorien de Lay** : arrêté n°229/2020 portant dérogation à la restriction des marchés communaux en date du 29/04/2020 ;